

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 17/01/2025 - 5219 - 2004 B 17068 - 478 786 148 - ZANPANO

20 JAN. 2025

005249

ZANPANO

Société à responsabilité limitée au capital de 7 500 euros
Siège social : 20, rue Vauvenargues 75018 PARIS
Numéro d'identification : 478 786 148 RCS PARIS

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE
31 AOÛT 2024

Monsieur Franck BRUNEAU,
associé unique et gérant de la société ZANPANO,

a, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Août 2024, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Les comptes annuels de notre société, ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes, dans le respect des dispositions du plan comptable et en observant les principes de prudence et de sincérité de telle sorte que l'énonciation des résultats nous autorise à effectuer des comparaisons valables avec ceux de l'exercice précédent.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

1/ Compte de résultat

Au cours de l'exercice écoulé, nous avons enregistré un chiffre d'affaires de 32 072 € en augmentation de 48.10 % par rapport à l'exercice précédent.

Le total des produits d'exploitation a atteint quant à lui la somme de 42 007 €.

En contrepartie, nous avons supporté pour 41 936 € de charges d'exploitation en augmentation de 23.62 % par rapport à l'exercice précédent.

C'est ainsi qu'à la clôture de l'exercice, nous avons dégagé un bénéfice d'exploitation de 71 € contre une perte d'exploitation de 3 472 € à la clôture de l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôts est en conséquence un bénéfice de 71 € contre une perte nette de 3 472 € au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu des éléments ci-dessus et en l'absence d'impôt sur les sociétés, nous avons dégagé un bénéfice net comptable de 71 € contre une perte nette comptable de 3 472 € au titre de l'exercice précédent.

2/ Bilan

A l'actif :

Au cours de l'exercice nous avons procédé à des investissements d'immobilisations corporelles pour un montant de 3 514 €.

C'est ainsi qu'à la clôture de l'exercice, nos immobilisations corporelles représentaient un montant brut de 13 703 € restant à amortir à hauteur de 3 462 €.

L'actif circulant représentait à la clôture de l'exercice un total de 20 827 € accusant une augmentation globale de 2 427 € par rapport à l'exercice précédent.



Au passif :

Le total des dettes représentait une somme de 16 153 € à la clôture de l'exercice.

Enfin, le total du bilan s'établit à la somme de 24 289 € contre 20 269 € au titre de l'exercice précédent.

ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Au cours de l'exercice écoulé, aucun frais en matière de recherche et de développement n'a été engagé par notre société.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Depuis le 31 Août 2023, date de clôture de l'exercice social, la société poursuit normalement son activité et nos efforts portent essentiellement sur le développement de notre clientèle.

MONTANT DES CHARGES ET DEPENSES NON DEDUCTIBLES
(CGI 39-4 et 223 quater)

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Le résultat de l'exercice fait apparaître un bénéfice net comptable de 71 €, qu'il conviendra d'affecter de la manière suivante :

- En totalité au crédit du poste « Report à Nouveau »

Ce dernier sera ainsi porté, après affectation à la somme négative de 114 €.

DIVIDENDES VERSES AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi du 12 Juillet 1965, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices sociaux.

PRISES DE PARTICIPATION AU COURS DE L'EXERCICE DANS DES SOCIETES AYANT LEUR SIEGE EN FRANCE ET ACTIVITE DES FILIALES

Prises de participations significatives au cours de l'exercice

Nous vous indiquons conformément à l'article L 233-6 du code de commerce, que votre société n'a pas pris de participation dans le capital d'autres sociétés ayant leur siège sur le territoire français.

Activités des filiales

Nous vous indiquons également conformément à l'article L 233-6 du code de commerce que votre société n'a pas de filiale.

ZANPANO

Société à responsabilité limitée au capital de 7 500 euros

Siège social : 20, rue Vauvenargues 75018 PARIS

Numéro d'identification : 478 786 148 RCS PARIS

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2023**DEUXIÈME DECISION**

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice net comptable de 71 €, qu'il conviendra d'affecter de la manière suivante :

- En totalité au crédit du poste « Report à Nouveau »

Ce dernier sera ainsi porté, après affectation à la somme négative de 114 €.

, L'associé unique rappelle qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices sociaux.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Monsieur Franck BRUNEAU
Gérant

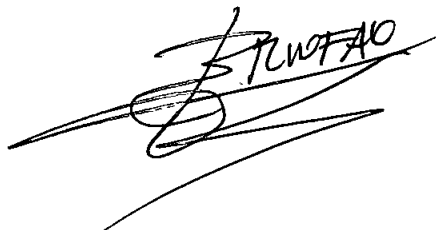


CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 223-19 DU CODE DE COMMERCE

En application des dispositions de l'article L 223-19 et suivants du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucune convention n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé entre la société et l'associé unique.

Nous pensons avoir ainsi relaté l'ensemble des éléments significatifs de l'exercice écoulé.

Le Gérant
Monsieur Franck BRUNEAU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'FRANCK BRUNEAU', with several long, sweeping horizontal strokes underneath.

ZANPANO

Société à responsabilité limitée au capital de 7 500 euros

Siège social : 20, rue Vauvenargues 75018 PARIS

Numéro d'identification : 478 786 148 RCS PARIS

BILAN AU 31/08/2024



A handwritten signature in black ink, appearing to read "P. LUNEAU". The signature is stylized with a large loop and a horizontal line extending to the left.

Désignation de l'entreprise : ZANPANO		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise 20 rue Vauvenargues 75018 PARIS		Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 4 7 8 7 8 6 1 4 8 0 0 0 2 1		Néant ☐ *				
		Exercice N clos le, 31/08/2024				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB	AC			
		CX	CQ			
		AF	AG			
		AH	AI			
		AJ	AK			
		AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AN	AO			
		AP	AQ			
		AR	AS			
		AT	AU	10 241	3 462	
		AV	AW			
		AX	AY			
		CS	CT			
		CU	CV			
		BB	BC			
		BD	BE			
		BF	BG			
		BH	BI			
		TOTAL (II)		BJ	BK	10 241
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL	BM			
		BN	BO			
		BP	BQ			
		BR	BS			
		BT	BU	8 724	15 063	
	CRÉANCES	BV	BW			
		BX	BY	395	1 078	
		BZ	CA		1 372	
	DIVERS	CB	CC			
		CD	CE			
Comptes de régularisation	CF	CG		3 314		
	CH	CI				
	CJ	CK	9 119	20 827		
	CW					
	CM					
	CN					
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	IA	19 359	24 289	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:		CP	(3) Part à plus d'1 an :	CR
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :

Désignation de l'entreprise		ZANPANO		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 500)			DA	7 500	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	750	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI ☐)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ ☐)			DG		
	Report à nouveau			DH	-185	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	71	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
TOTAL (I)			DL	8 136		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)			DV	46	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	8 537	
	Dettes fiscales et sociales			DY	7 570	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	16 153		
Ecart de conversion passif *			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	24 289		
RENVOSIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	16 153	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 - SD 2024

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ZANPANO

Néant ☐ *

Exercice N

France

Exportations et livraisons
intracommunautaires

Total

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *

FA

4 416

FB

3 598

FC

8 014

Production vendue

{ biens *
services *

FD

FE

FF

FG

24 058

FH

FI

24 058

Chiffres d'affaires nets *

FJ

28 474

FK

3 598

FL

32 072

Production stockée *

FM

Production immobilisée *

FN

Subventions d'exploitation

FO

Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)

FP

9 935

Autres Produits (1) (11)

FQ

Total des produits d'exploitation (2) (I)

FR

42 007

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises (y compris droits de douane) *

FS

200

Variation de stocks (marchandises) *

FT

1 869

Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *

FU

Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *

FV

Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *

FW

23 272

Impôts, taxes et versements assimilés *

FX

78

Salaires et traitements *

FY

4 600

Charges sociales (10)

FZ

1 000

DOTATIONS
D'EXPLOITATION
Sur immobilisations- dotations aux amortissements (dont montant de l'amortissement du fonds de
commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3) indiqué dans la case HS) *

HS

GA

1 921

- dotations aux provisions

GB

Sur actif circulant : dotations aux provisions*

GC

8 724

Pour risques et charges : dotations aux provisions

GD

Autres charges (12)

GE

272

Total des charges d'exploitation (4) (II)

GF

41 936

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

GG

71

Opérations
en
commun

Bénéfice attribué ou perte transférée *

(III)

GH

Perte supportée ou bénéfice transféré *

(IV)

GI

PRODUITS FINANCIERS

Produits financiers de participations (5)

GJ

Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)

GK

Autres intérêts et produits assimilés (5)

GL

Reprises sur provisions et transferts de charges

GM

Différences positives de change

GN

Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement

GO

Total des produits financiers (V)

GP

CHARGES
FINANCIÈRES

Dotations financières aux amortissements et provisions *

GQ

Intérêts et charges assimilées (6)

GR

Différences négatives de change

GS

Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement

GT

Total des charges financières (VI)

GU

2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)

GV

3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)

GW

71

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>ZANPANO</u>										Néant ☐ *			
Exercice N													
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)												HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise										(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *										(X)	HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	42 007		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	41 936		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)												HN	71
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme									HO		
	(2)	Dont	{ produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							HY			
	(3)	Dont	{ - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier							HP			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)									HQ		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées									IH		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées									IJ		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)									IK		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)									HX		
		Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)									RC		
	(9)	Dont transfert de charges									RD		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)				{ dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS				A5	A2	1 000	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)									A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)									A4	272	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles			Facultatifs	A6	Obligatoires			A9	1 000		
					dont cotisations facultatives Madelin	A7							
					dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8							
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :									Exercice N		
											Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N			
										Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

SOMMAIRE ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ZANPAN - ZANPANO

Du 01/09/2023 au 31/08/2024

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Informations		
	Produites	Non produites	
		NS	NA
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	0		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	0		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	0		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS	0		
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN	0		
CRÉDIT BAIL	0		
LOCATIONS			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
ÉCART DE RÉÉVALUATIONS			
Variations de la réserve spéciale de réévaluation			
Variations de la provision spéciale de réévaluation			
ÉTAT DES STOCKS	0		
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	0		
EFFETS DE COMMERCE			
ENTREPRISES LIÉES			
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	0		
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL			
TABEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES			
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	0		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	0		
LES ENGAGEMENTS	0		
DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES	0		
LES EFFECTIFS			
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS			
TRANSFERTS DE CHARGES			
ANNEXES COVID-19			
DETTES LIÉES À LA COVID-19			
COMMENTAIRES			

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ZANPAN - ZANPANO

Du 01/09/2023 au 31/08/2024

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

L'entité constate que la crise sanitaire (COVID-19) n'a pas d'impact significatif en raison de son activité.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/08/2024 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ZANPAN - ZANPANO

Du 01/09/2023 au 31/08/2024

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.